

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-59](#)[Item](#)[Marie Moret à Alfred Neymarck, 31 juillet 1898](#)

Marie Moret à Alfred Neymarck, 31 juillet 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote

- Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation 1 p. (360r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Neymarck, 31 juillet 1898, Familistère de Guise, Inv. n° 1999-09-59 ; Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53267>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [31 juillet 1898](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère
Destinataire [Neymarck, Alfred \(1848-1921\)](#)
Lieu de destination 33, rue Saint-Augustin, Paris

Description

Résumé Au sujet du droit de timbre des valeurs financières étrangères de Marie Moret : le droit s'exerce-t'il à nouveau à la suite de l'épuisement des coupons ?

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Episc Familliere
51 juillet 1895

Messieurs A. Newmark
J'ai l'honneur de vous
remercier de votre lettre
du 28 courant.

Un dernier mot, je
vous prie d'acquiescer
les titres étrangers :

Quand un titre regu-
rement timbré vient à être
renouvelé pour cause
d'épuisement des coupons,
le droit de timbre
s'exerce-t-il à nouveau?

Après je vous prie
d'excuser mes
remercements anticipés.

pour votre réponse
l'assurance de toute
ma considération

Le 14 P. B. G. Gadin

Après je vous prie
d'excuser mes remerciements
anticipés.

Le 14 P. B. G. Gadin

Episc Familliere
51 juillet 1895